



**PREFECTURE DE LA REGION GUYANE
PREFECTURE DE LA GUYANE**

ARRETE DEAL n° 2016-008-0002 du 8 janvier 2016

portant délégation de signature administrative et financière au personnel d'encadrement de la DEAL

Le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu les codes des marchés publics, de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, du patrimoine, de la route et de la voirie routière, des transports, du domaine public fluvial et de la navigation intérieure de la propriété des personnes publiques, de l'environnement, minier et des transports ;

Vu la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique ;

Vu la loi du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'état, les départements et les communes ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret du 7 juin 1947 relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les nouveaux départements ;

Vu le décret n° 65-712 du 16 août 1965 relatif à l'exercice des pouvoirs des préfets en matière de marchés relevant de la compétence des chefs de services extérieurs des administrations civiles de l'État ;

Vu le décret du 6 mars 1986 complété par le décret n° 90-302 du 4 avril 1990 du Ministère chargé de l'urbanisme, du logement et des transports portant déconcentration en matière de gestion du personnel relevant de ce ministère ;

Vu le décret n°2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire, dans les services du Ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu le décret n°2010-146 du 16/2/2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les Régions et les Départements;

Vu le décret du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer ;

Vu le décret du 5 juin 2013 relatif à la nomination de M. Éric SPITZ en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

Vu l'arrêté du ministre de l'urbanisme et du logement du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du ministre des transports du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du ministre de la mer du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports du 27 janvier 1987 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du ministre de l'environnement du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2013 nommant Monsieur Denis GIROU, directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane ;

Vu l'arrêté N° 1025-2013 du 25 juin 2013 portant délégation de signature à Monsieur Denis GIROU, directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane ;

Vu l'arrêté n° 2015216-0001 DEAL du 4 août 2015, portant réorganisation du Secrétariat Général de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane

ARRETE

Section 1

AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GENERALE DU SERVICE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GIROU, directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane, les délégations de signature qui sont conférées à Monsieur Denis GIROU par l'arrêté susvisé de délégation de signature sont exercées par Madame Patricia VALMA, directrice adjointe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Denis GIROU, directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane et de Madame Patricia VALMA, directrice adjointe, les délégations de signature qui sont conférées à Monsieur Denis GIROU par l'arrêté susvisé de délégation de signature sont exercées par Monsieur Didier RENARD, directeur adjoint.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Denis GIROU, directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane et de Monsieur Didier RENARD, directeur adjoint, les délégations de signature qui sont conférées à Monsieur Denis GIROU par l'arrêté susvisé de délégation de signature sont exercées par et de Madame Patricia VALMA, directrice adjointe.

Article 4 : Madame Patricia VALMA, directrice adjointe, reçoit délégation à l'effet de signer tous actes pour les matières visées aux paragraphes A1 et B à D de l'arrêté susvisé de délégation de signature dans les limites des attributions de l'axe «Missions Opérationnelles» de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane.

Article 5 : Monsieur Didier RENARD, directeur adjoint reçoit délégation à l'effet de signer tout acte pour les matières visées aux paragraphes A1 et E à G de l'arrêté susvisé de délégation de signature dans les limites des attributions de l'axe «Environnement» de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane.

Article 6 : Madame Isabelle GERGON, chef du service pilotage et stratégie du développement durable, Madame Mylène HO-JEAN-CHOY, adjointe à la chef du service reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service pilotage et stratégie du développement durable.

Madame Isabelle GERGON, chef du service pilotage et stratégie du développement durable, Madame Mylène HO-JEAN-CHOY, adjointe à la chef du service reçoivent également délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes G de l'arrêté susvisé de délégation de signature pour ce qui se rapporte à :

- Délivrance des récépissés de déclaration établis dans le cadre du titre titre 1er du livre V du code de l'Environnement (déclaration ICPE) ;
- Délivrance des récépissés de déclaration de transport de déchets ;
- Conduite des enquêtes organisées dans le cadre des procédures relevant du code minier, du code de l'Environnement ou du code de l'Urbanisme (arrêtés d'ouverture d'enquête, avis d'ouverture et publication, demande de désignation de commissaires-enquêteurs, transmission du rapport d'enquête et conclusion...) ;
- Secrétariat de la commission départementale des mines, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologique (CODERST) et de sa formation spécialisée « insalubrité » et de la CDNPS dans ses différentes formations.

Madame Jocelyne BARTHELEMY, responsable de l'unité procédures et réglementation reçoit délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et les parties du paragraphe G de l'arrêté susvisé de délégation de signature repris au paragraphe précédent ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de son entité au sein du service pilotage et stratégie du développement durable.

Article 7 : Monsieur Arnaud ANSELIN, chef du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages, Madame Myriam DEBRIS, adjointe au chef du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et F de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages.

Monsieur Arnaud ANSELIN, chef du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages, Madame Myriam DEBRIS, adjointe au chef du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages reçoivent également délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées au paragraphe G de l'arrêté susvisé de délégation de signature pour ce qui se rapporte à :

- Réception des dossiers de demande d'autorisation présentés au titre du livre II du code de l'Environnement et délivrance des récépissés de dépôt correspondants ;
- Demande de compléments sur les dossiers de demande d'autorisation présentés au titre du livre II du code de l'Environnement ;
- Délivrance des récépissés de déclaration établis dans le cadre du titre 1er du livre II du code de l'Environnement (déclaration Loi sur l'eau).

Monsieur Matthieu VILLETARD, chef du pôle Biodiversité, Sites et Paysages reçoit délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et F de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de son entité au sein du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages.

Article 8 : Monsieur Philippe COASNE, chef du service Planification, Connaissances et Évaluation, et Madame Jeanne DA SILVEIRA, adjointe au chef de service reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service Planification, Connaissance et Évaluation.

Article 9 : Monsieur Guy FAOUCHER chef du service Risques, Énergie, Mines et Déchets reçoit délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et E de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service Risques, Énergie, Mines et Déchets ;

Monsieur Guy FAOUCHER chef du service Risques, Énergie, Mines et Déchets reçoit également délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes G de l'arrêté susvisé de délégation de signature pour ce qui se rapporte à :

- Réception des dossiers de demande d'autorisation ou d'enregistrement présentés au titre du code minier ou du livre V du code de l'Environnement et délivrance des récépissés de dépôt correspondants ;

- Demande de compléments sur les dossiers de demande d'autorisation ou d'enregistrement présentés au titre du code minier ou du livres V du code de l'Environnement ;
- Délivrance des autorisations d'utiliser dès réception des explosifs pour leur utilisation dans les mines et carrières ;
- Délivrance des certificats d'acquisition de matières explosives pour leur utilisation dans les mines et carrières.

Madame Émilie ERMONT, responsable de l'unité risques accidentels ; Monsieur Sébastien GUIGNANT, responsable de l'unité risques chroniques et déchets ; Monsieur Fabien MARQUIS responsable de l'unité mines et carrières reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et E de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du service Risques, Énergie, Mines et Déchets ;

Article 10 : Monsieur Claude LE REUN, chef du service Infrastructures et Sécurité Routières, Monsieur Yvon CHEFDEVILLE, adjoint au chef de service reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et B de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service Infrastructures et Sécurité Routières ;

Monsieur Karim BEN AMER, responsable de l'unité ingénierie routière, Monsieur Frédéric THEVENON, adjoint au responsable de l'unité ingénierie routière, Monsieur Kevin LE MOUEL responsable de l'unité maîtrise d'ouvrage, Monsieur Bertrand POIVEY, adjoint au responsable de district ; Madame Gabrielle PLATOF, coordinatrice des CEI, Madame Anne-Laure DE COMMINES, responsable de l'Unité UESR, Monsieur Jean-Luc JOSEPH, responsable du district, Monsieur Jean-François FRITSCHÉ, responsable de l'unité transport ; Monsieur Didier ROSTAING, responsable la mission sécurité routière, Monsieur Didier RENOIR, responsable de l'unité éducation routière, Monsieur Valéry VALIDE, chef du parc routier, Monsieur Maurice VINCENT, adjoint au chef du parc routier, Madame Ghislaine KOKASON, responsable de la gestion administrative et financière du parc routier ; Monsieur Marc BODIN responsable section exploitation du parc routier, Monsieur Joël LAUREAT, chef de l'atelier du parc, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et B de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du service Infrastructures et Sécurité Routières ;

Monsieur Thierry GAQUIERE, responsable du CEI de Saint-Laurent-du-Maroni ; Monsieur Dominique BRUNO, responsable du CEI de Kourou ; Monsieur Yannick GINTRAND, responsable du CEI de Cayenne ; Monsieur David CLARISSAC, responsable du CEI de Régina, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du service Infrastructures et Sécurité Routières ;

Article 11 : Monsieur Stéphane TANT, chef du service Fleuves, Littoral, Aménagement et Gestion, Monsieur Jean-Claude NOYON adjoint au chef de service, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et C de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service Fleuves, Littoral, Aménagement et Gestion ;

Madame Émilie MORDACQUE, chef de l'unité Observatoire, Connaissance, Prospective et Aménagements, Monsieur Dominique LABATUT adjoint au chef de l'unité Observatoire, Connaissance, Prospective et Aménagements ; Monsieur Philippe LAUZI, chef de l'unité littoral, Monsieur Cyril FARGUES, adjoint au chef de l'unité littoral, Monsieur Jean-Claude NOYON, chef de l'unité Fleuves, Madame Sandrine ROUL, adjointe au chef de l'unité Fleuves, Monsieur Eric BERLAND, responsable administratif et financier du FLAG, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et C de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du service Fleuves, Littoral, Aménagement et Gestion.

Article 12 : Monsieur Serge MANGUER, chef du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement ; Monsieur Nicolas FLAMANT, adjoint au chef de service reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et D de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement ;

Madame Soumi-Ati MARCHAND, intérim du chef de l'unité urbanisme, Madame Astrid HENRY, chef de l'unité aménagement urbain par intérim; Monsieur Sylvain OBI, chef de l'unité habitat ; Monsieur Dominique PAGANEL, chef de l'unité énergie et bâtiment ; Monsieur Teddy GAIL, chef de l'unité mission territoriale de l'Ouest ; Madame Delphine MELIN, chef de l'unité ingénierie appui territorial, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et D de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement.

Article 13 : Monsieur Guy MARCHAND, secrétaire général, Madame Murietta MANOTTE, secrétaire générale adjointe, Madame Miguëlle MAMBERT, secrétaire générale adjointe, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du secrétariat général, à l'exception des contrats de travail d'une durée supérieure à deux mois ;

Madame Aline BELAIR, chef de l'unité formation recrutement ; Monsieur Guy-André LINA, chef de l'unité budgétaire ; Monsieur Leonardo ACUNA, chef de l'unité affaires générales ; Madame Marie-Josèphe CHARLERY, chef de l'unité gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et de compétences, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du secrétariat général.

Article 14 : Monsieur Daniel LOVINCE, Chef de la Mission Pilotage, Gestion des Systèmes d'Information, reçoit délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de la Mission Pilotage, Gestion des Systèmes d'Information

Section 2

AU TITRE DE LA COMPÉTENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

Article 15 : Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature ;

Madame Patricia VALMA, directrice adjointe, reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du Préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses, toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur l'ensemble des programmes gérés par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement, dans la limite des attributions de l'axe « mission opérationnelles » de la DEAL, les titres de recette délivrés en application de l'article L 524-8 du code du patrimoine, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponse aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive.

Monsieur Didier RENARD, directeur adjoint reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du Préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses, toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur l'ensemble des programmes gérés par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement, dans la limite des attributions de l'axe « environnement » de la DEAL, les titres de recette délivrés en application de l'article L 524-8 du code du patrimoine, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponse aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive.

Article 16 : Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Madame Isabelle GERGON, chef du service Pilotage Stratégie du Développement Durable
- Madame Mylène HO-JEAN-CHOY, adjointe à la chef du Service Pilotage Stratégie du Développement Durable ;

reçoivent délégation permanente à l'effet de signer au nom du Préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 174 (Énergie et après-mines), 217 (action 1 CGDD), 217 (action 1 Partenariat associatif) et dans les limites des attributions de la Mission Pilotage Stratégie du Développement Durable ;

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe 1 au présent arrêté.

Article 17: Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Arnaud ANSELIN, chef du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages,
- Myriam DEBRIS, adjointe au chef du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages,
- Matthieu VILLETARD, chef du pôle Biodiversité, Sites et Paysages.

reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du Préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 113 (paysage, eau et biodiversité), 181 (Prévention des risques) et 123 (Conditions de vie Outre-Mer, projet 5 intitulé « Mettre en place un plan local de biodiversité ») et dans les limites des attributions du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages ;

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe II au présent arrêté.

Article 18: Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature

- Monsieur Philippe COASNE, chef du service Planification, Connaissance et Évaluation,
- Madame Jeanne DA SILVEIRA, adjointe au chef du service Planification, Connaissance et Évaluation,
- Monsieur Sébastien LINARES, chef de l'unité Informations Géographiques et Diffusion.

reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 113 (Paysage, Eau et Biodiversité), 203 (Infrastructures et Services de Transports) et 217 (Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, de l'Énergie, de Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, Action 1 CGDD et Action 2 (Partenariat Associatif) et dans les limites des attributions du service Planification, Connaissance et Évaluation :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe III au présent arrêté.

Article 19 : Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Monsieur Guy FAOUCHER, chef du service Risques, Énergie, Mines et Déchets,
- Madame Émilie ERMONT, responsable de l'unité risques accidentels,
- Madame Jocelyne BARTHELEMY, responsable de l'unité procédures et réglementation,
- Monsieur Fabien MARQUIS, responsable de l'unité mines et carrières,
- Monsieur Sébastien GUIGNANT responsable de l'unité risques chroniques-déchets

reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 174 (Énergie et après-mines) 181 (Prévention des Risques) et 113 (Paysage, Eau et Biodiversité) dans les limites des attributions du service risques, Énergie, Mines et Déchets :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe IV au présent arrêté.

Article 20 : Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Monsieur Claude LE REUN, chef du service Infrastructures et Sécurité Routières,

- Monsieur Yvon CHEFDEVILLE, adjoint au chef du service Infrastructures et Sécurité Routières,
- Monsieur Kevin LE MOUËL, responsable UMO,
- Monsieur Karim BEN AMER, responsable UIR,
- Monsieur Frédéric THEVENON, adjoint au responsable UIR,
- Monsieur Jean-Luc JOSEPH, responsable du district,
- Monsieur Bertrand POIVEY, adjoint au responsable de district,
- Madame Gabrielle PLATOF, coordonnatrice CEI,
- Monsieur Thierry GAQUIERE, responsable CEI de St Laurent du Maroni,
- Monsieur Dominique BRUNO, responsable CEI Kourou,
- Monsieur Yannick GINTRAND, responsable CEI Cayenne,
- Monsieur David CLARISSAC, responsable CEI de Régina,
- Monsieur Jean-François FRITSCHÉ, responsable UT
- Monsieur Didier ROSTAING, responsable MSR,
- Monsieur Didier RENOIR, responsable UER,
- Monsieur Valéry VALIDE, chef du parc routier,
- Monsieur Maurice VINCENT, adjoint au chef du parc routier,
- Monsieur Ghislaine KOKASON, responsable de la gestion administrative et financière du parc routier,
- Monsieur Joël LAUREAT, responsable section atelier du parc routier,
- Monsieur Marc BODIN, responsable section exploitation du parc routier.

Reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 203 (Infrastructures et Services de Transports), 207 (Sécurité et Éducation Routière), 217 (Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable) et 723 (Contribution aux Dépenses Immobilières)

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe V au présent arrêté,

Article 21 : Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Monsieur Stéphane TANT, chef du service Fleuves, Littoral Aménagement et Gestion
- Monsieur Jean-Claude NOYON, adjoint au chef du service Fleuves, Littoral Aménagement et Gestion, et chef de l'unité Fleuves,
- Monsieur Philippe LAUZI, chef de l'unité Littoral,
- Monsieur Cyril FARGUES, adjoint au Chef de l'unité Littoral,
- Madame Émilie MORDACQUE, Chef de l'Unité Observatoire, connaissance, prospective et aménagements
- Monsieur Dominique LABATUT adjoint au Chef de l'Unité Observatoire, Connaissance, Prospective et Aménagements
- Madame Sandrine ROUL, adjointe au Chef de l'unité Fleuves,

Reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane, pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 113 (Paysage, Eau et Biodiversité), 181 (Prévention des Risques), 123 (Conditions de vie Outre-Mer), 203 (Infrastructures et Services de Transports), et dans les limites des attributions du service Fleuves, Littoral Aménagement et Gestion

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe VI au présent arrêté.

Article 22 : Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Monsieur Serge MANGUER, chef du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement,

- Monsieur Nicolas FLAMANT, adjoint au chef du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement,

reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 123 (Conditions de vie Outre-Mer) et 135 (UTAH) et dans les limites des attributions du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement.

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- les titres de recette délivrés en application de l'article L. 524-8 du code du patrimoine, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponse aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe VII au présent arrêté.

Article 23 : Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Monsieur Guy MARCHAND, secrétaire général,
- Madame Murietta MANOTTE, secrétaire générale adjointe,
- Madame Miguëlle MAMBERT, secrétaire générale adjointe,

reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur l'ensemble des programmes gérés par la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et dans les limites des attributions du secrétariat général.

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe VIII au présent arrêté.

Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Monsieur Valéry VALIDE, chef du parc routier,
- Monsieur , Maurice VINCENT, adjoint au chef du parc routier,
- Madame Ghislaine KOKASON, responsable de la gestion administrative et financière du parc routier,
- Monsieur Alex ALEXANDRE, agent UAG,
- Monsieur Joël LAUREAT, chef d'atelier

Reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 217 (Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, de l'Énergie, de Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, hors action 1 ; CGDD) et dans les limites des attributions du secrétariat général,

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe VIII au présent arrêté.

Article 24 : Reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer les propositions de subdélégations d'autorisations d'engagement, de redistribution de crédits de paiement, les propositions d'affectation et d'engagement auprès du contrôleur financier régional et toutes les pièces comptables relatives à l'ordonnement des dépenses et des recettes sur l'ensemble des programmes gérés par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

- Madame Patricia VALMA, directrice adjointe,
- Monsieur Didier RENARD, directeur adjoint,
- Monsieur Guy MARCHAND, secrétaire général,
- Madame Murietta MANOTTE, secrétaire générale adjointe,
- Madame Miguëlle MAMBERT, secrétaire générale adjointe

Section 3

AU TITRE DE POUVOIR ADJUDICATEUR EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRES

Article 25 : Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature et dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe au présent arrêté, reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les marchés et accord cadres de travaux, de fournitures ou de service et toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur :

- Madame Patricia VALMA, directrice adjointe,
- Monsieur Didier RENARD, directeur adjoint,
- Monsieur Guy MARCHAND secrétaire général,
- Madame Murietta MANOTTE, secrétaire général adjointe,
- Madame Miguelle MAMBERT, secrétaire général adjointe,
- Monsieur Daniel LOVINCE, Chef de la mission Pilotage et Gestion des Systèmes d'Information,
- Monsieur Claude LE REUN, chef du service Infrastructures et Sécurité Routière
- Monsieur Yvon CHEFDEVILLE, adjoint au chef du service Infrastructures et Sécurité Routière,
- Monsieur Kevin LE MOUEL, responsable UMO,
- Monsieur Karim BEN AMER, responsable UIR,
- Monsieur Frédéric THEVENON, adjoint au responsable UIR,
- Monsieur Jean-Luc JOSEPH, responsable du district,
- Monsieur Bertrand POIVEY, adjoint au responsable de district,
- Madame Gabrielle PLATOF, coordonnatrice CEI,
- Monsieur Thierry GAQUIERE, responsable CEI St Laurent du Maroni,
- Monsieur Dominique BRUNO, responsable CEI de Kourou,
- Monsieur Yannick GINTRAND, responsable CEI de Cayenne,
- Monsieur David CLARISSAC, responsable CEI de Régina
- Monsieur Jean-François FRITSCHÉ, responsable UT ,
- Monsieur Didier ROSTAING, responsable MSR,
- Monsieur Didier RENOIR, responsable UER,
- Madame Anne-Laure DE COMMINES, chef de l'unité UESR,
- Monsieur Valéry VALIDE, chef du parc routier,
- Monsieur Maurice VINCENT, adjoint au chef de parc routier,
- Madame Ghislaine KOKASON , responsable de la gestion administrative et financière du parc routier,
- Monsieur Joël LAUREAT, responsable section atelier du parc routier,
- Monsieur Marc BODIN, responsable section exploitation du parc routier,
- Monsieur Stéphane TANT, chef du service Fleuves, Littoral, Aménagement et Gestion,
- Monsieur Jean-Claude NOYON, adjoint au chef du service Fleuves, Littoral, Aménagement et Gestion et chef de l'unité Fleuves
- Monsieur Philippe LAUZI, chef de l'unité Littoral,
- Monsieur Cyril FARGUES, adjoint au Chef de l'unité Littoral,
- Madame Émilie MORDACQUE, chef de l'unité Observatoire, Connaissance, Prospective et Aménagement,
- Monsieur Dominique LABATUT, adjoint au chef de l'unité Observatoire, Connaissance, Prospective, Aménagement,
- Madame Sandrine ROUL, adjointe au Chef de l'unité Fleuves
- Monsieur Serge MANGUER, chef du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement,
- Monsieur Nicolas FLAMANT, adjoint au chef du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement,
- Madame Isabelle GERGON, Chef du service Pilotage, Stratégie du Développement Durable,
- Madame Mylène HO-JEAN-CHOY, adjointe au chef du service Pilotage, Stratégie du Développement Durable,
- Monsieur Arnaud ANSELIN, Chef du service Milieux naturels, Biodiversité, Sites et Paysages,
- Madame Myriam DEBRIS, adjoint au chef du service Milieux naturels, Biodiversité, Sites et Paysages,
- Monsieur Matthieu VILLETARD, Chef du Pôle Biodiversité, Sites et Paysages,
- Monsieur Philippe COASNE, Chef du service Planification, Connaissance et Évaluation,
- Madame Jeanne DA-SILVEIRA, adjointe au chef du service Planification, Connaissance et Évaluation,
- Monsieur Guy FAOUCHER, chef du service Risques, Énergies, Mines et Déchets,
- Madame Émilie ERMONT, responsable de l'unité risques accidentels,
- Madame Jocelyne BARTHELEMY, responsable de l'unité procédures et réglementation,
- Monsieur Sébastien GUIGNANT responsable de l'unité risques chroniques-déchets

Section 4

Article 26 : Conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé de délégation de signature, les signatures des agents disposant d'une délégation doivent être accréditées auprès du comptable assignataire.

Article 27 : le directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane et le secrétaire général de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Cayenne, le 8 janvier 2016

Le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane

Signé

Denis GIROU